

Pada Blabla n° 61

15 mars 2021

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITO – 2 avril, Journée Mondiale de l'autisme	2
BIENVENUE.....	2
REMERCIEMENTS	2
SUR LE SITE D'AUTISME FRANCE	2
93% des dépenses de PCH sont consacrées à l'aide humaine selon la Drees	2
Sophie Cluzel propose une mission sur les modalités de calcul de l'AAH.....	3
La HAS se penche sur l'accompagnement des personnes déficientes intellectuelles.....	5
L'Apei de Lens et des environs concrétise son projet d'habitat inclusif à Loos-en-Gohelle.....	6
AGENDA	8
CONTACT	8

ÉDITO – 2 AVRIL, JOURNÉE MONDIALE DE L'AUTISME

Nous avons la chance d'être accueilli à l'Hôtel du Conseil départemental de la Drôme avec une exposition interactive : textes, vidéos et photos pour témoigner de l'autisme aujourd'hui.

Nous espérons pouvoir organiser une conférence de presse pour présenter les actions de notre association et les réalités vécues par les familles et les personnes adolescentes et adultes.

En ces temps de Covid 19, nous espérons que vous pourrez découvrir durant tout le mois d'avril en petits groupes.

Vous recevrez prochainement plus d'informations sur Facebook car nous avons besoin de votre aide pour des portraits qui seront exposés.

Votre présidente

BIENVENUE

À Alexandra FILY, nouvelle bénévole qui nous rejoint dans l'espoir de pouvoir animer, dès que cela sera possible, les cafés-rencontres des jeunes adultes.

REMERCIEMENTS

Aux parents et adultes de notre association qui nous ont envoyé des témoignages pour encourager de nouvelles personnes à nous rejoindre sur notre futur site. Pour ceux qui souhaitent encore nous contacter : secrtaire.planeteautisme@gmail.com.

À l'Association Vivre à Fontlaure, qui nous a sollicités pour une formation *in situ* sur la vie affective et sexuelle des personnes avec autisme (groupe IME et MAS). M^{me} Magalie Sorrel anime cette formation, qui se déroule sur le mois de mars à raison de 2 jours par groupe.

SUR LE SITE D'AUTISME FRANCE

93% des dépenses de PCH sont consacrées à l'aide humaine selon la Drees

Publié le 22/02/21 - 11h30

Une étude de la Drees sur la prestation de compensation du handicap estime qu'en 2015, 93% des prestations étaient dédiées à de l'aide humaine. Cela concerne 9 bénéficiaires effectifs sur 10.

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) s'est penchée sur la répartition des dépenses de prestation de compensation du handicap (PCH). Selon une première étude (à télécharger ci-dessous), la PCH est principalement attribuée pour financer de l'aide humaine. Parmi les bénéficiaires effectifs de la prestation en décembre 2015, 90% l'ont reçue pour financer de l'aide humaine, 22% pour des charges exceptionnelles ou spécifiques, 13% pour l'aménagement d'un

logement ou d'un véhicule, 2% pour une aide technique et 0,5% pour une aide animalière. Cependant, ces volets ne sont pas représentatifs de ceux perçus sur l'ensemble de l'année 2015. Seuls 2% des bénéficiaires d'une aide technique, par exemple, ont aussi perçu la prestation tous les autres mois de l'année. « *Les écarts s'expliquent par le nombre de versements reçus au cours de l'année* », pointe la Drees, précisant que les versements peuvent en effet être mensuels ou ponctuels en fonction de la nature des aides accordées.

En moyenne, cette aide humaine s'élève à 690 euros (€) par bénéficiaire au titre du mois de décembre 2015. Pour le recours à un aidant familial, l'aide humaine la plus répandue (71% des bénéficiaires de la PCH), ce montant n'atteint que 360 €. À l'inverse, il peut s'élever jusqu'à 1 200 € lorsque le bénéficiaire a recours à un service prestataire et 880 € pour un emploi direct. Ces écarts importants s'expliquent par la variation des montants tarifés par les conseils départementaux selon le type d'intervenant.

Davantage de recours à l'aide humaine chez les jeunes

Parmi les profils des bénéficiaires d'un paiement pour au moins un volet de la PCH, se retrouvent majoritairement les moins de 30 ans et les célibataires. En ce qui concerne le versement de l'aide humaine, avoir moins de 20 ans et vivre maritalement sont des caractéristiques prépondérantes. Parmi l'ensemble des bénéficiaires, les jeunes se distinguent également par des montants perçus plus élevés. Ils perçoivent en moyenne 920 € contre 680 € pour l'ensemble des aides payées. Ils sont aussi plus nombreux à cumuler plusieurs types d'aides et à bénéficier d'une aide humaine. En effet, leurs familles ont choisi d'opter pour la PCH, généralement plus favorable qu'un complément de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) sur les actes essentiels de la vie quotidienne.

À noter que selon une deuxième étude de la Drees (à télécharger ci-dessous), les bénéficiaires de la PCH résidant dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) sont plus jeunes que leurs homologues du reste de la population. Ils ont en moyenne 43,5 ans, contre 45,4 ans hors QPV. Si les dépenses de PCH consacrées à de l'aide humaine dans les QPV sont plus importantes que dans le reste du territoire, les montants perçus sont plus faibles.

Liens et documents associés

- [L'étude de la Drees n° 1182 \[PDF\]](#)
- [L'étude de la Drees n° 1183 \[PDF\]](#)

Margaux Ratayzyk

Sophie Cluzel propose une mission sur les modalités de calcul de l'AAH

Publié le 19/02/21 - 11h42

Le Sénat a auditionné en commission la secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées à propos de la désolidarisation des revenus du conjoint dans le calcul de l'AAH. Opposée au projet, elle propose néanmoins une mission sur le sujet.

Ce 18 février, Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées, a été auditionnée par la commission des affaires sociales du Sénat. Cette dernière prépare en effet une proposition de loi portant sur diverses mesures de justice sociale, au rang desquelles se trouve la désolidarisation des revenus du conjoint dans le calcul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH, lire notre [article](#)). Sans grande surprise, la secrétaire d'État s'est montrée défavorable à cette mesure, estimant qu'« *en supprimant tout plafond et le principe même d'allocation, la présente proposition de la loi fait sortir du droit commun les 1,2 million d'adultes allocataires de l'AAH* ». Elle considère que « *nous ne pouvons demander légitimement que les personnes en situation de handicap soient des citoyens à part entière s'ils ne s'inscrivent pas dans les dispositifs même du système social basé sur le droit commun.* » Se disant néanmoins sensible à la question des violences faites aux femmes en situation de handicap, dont la dépendance économique à leur conjoint peut accroître le danger, elle a exprimé le souhait de mettre en place une mission sous l'égide de parlementaires « *pour aller plus vite dans la simplification, l'articulation des dispositifs existants et l'approfondissement de l'étude d'impact.* »

En effet, comme l'a relevé la commission, les estimations gouvernementales actuelles de 20 milliards d'euros de dépense nouvelle en cas de désolidarisation des revenus du conjoint du calcul de l'AAH pourraient être incomplètes. La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) ignore en effet le nombre d'allocataires qui pourraient rentrer dans le dispositif en cas de changement de calcul. La secrétaire d'État impute ce manque de vision sur les besoins des personnes en situation de handicap aux problèmes de remontées d'information des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). Elle pense que « *nous allons vraiment améliorer la finesse de connaissance des besoins et des services octroyés en un an* ». Sophie Cluzel explique justement que la mise en place d'une mission sur l'AAH pourrait « *donner un tout petit plus de temps, se donner les moyens afin d'y voir mieux* ». Le Sénat devrait examiner en séance publique cette proposition de loi le 9 mars. Catherine Deroche (LR, Maine-et-Loire), présidente de la commission des affaires sociales, prend acte de la proposition de mission « *tant les chantiers sont nombreux* » mais estime toutefois que « *l'un n'empêche pas l'autre.* »

L'AAH devrait rester dans le budget de l'État

Sophie Cluzel s'est également exprimée contre la proposition de Laurent Vachey (lire notre [article](#)) de transférer le financement de l'AAH du budget de l'état à la cinquième branche. Elle considère en effet que « *l'articulation entre AAH et revenu d'emploi est vraiment à améliorer* », la présence de l'allocation au budget de l'État « *nous permet d'avoir ce levier de travail.* »

Edoxie Allier

La HAS se penche sur l'accompagnement des personnes déficientes intellectuelles

Publié le 16/02/21 - 17h16

La HAS prépare des recommandations de bonnes pratiques sur l'accompagnement de la personne déficiente intellectuelle. Elles s'inscrivent dans une approche sur les troubles du neurodéveloppement et encourageront l'autodétermination.

Dans une [note](#) de cadrage publiée le 15 février, la Haute Autorité de santé (HAS) présente les contours du projet de recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) sur l'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel. Ces recommandations comprendront deux volets. Le premier sera consacré à l'autodétermination. Le second portera sur l'accompagnement dans toutes les activités et à tous les âges de la vie.

Un trouble du neurodéveloppement

Ce projet a été inscrit en 2017 au programme de travail de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm) sous l'intitulé *L'accompagnement du parcours de vie des enfants et des adultes présentant une déficience intellectuelle*. Depuis, la littérature a montré une évolution de la terminologie. Le trouble du développement intellectuel (TDI), qui concerne environ 2% des nouveau-nés, est un des troubles du neurodéveloppement (TND). À ce titre il se caractérise par des limitations et déficits qui débutent pendant la période de développement notamment :

- une limitation des fonctions intellectuelles (raisonnement, résolution de problèmes, planification, abstraction, jugement, etc.) ;
- un déficit des comportements adaptatifs (déficit dans un ou plusieurs champs de la vie quotidienne comme la communication, la participation sociale, etc.).

Il peut être associé à :

- des troubles neurosensoriels plus ou moins sévères ;
- un trouble de la commande ou du contrôle sensitif et moteur pouvant aller jusqu'à une épilepsie ;
- des troubles des fonctions physiologiques (sommeil, régulation du comportement alimentaire) ;
- des troubles du registre émotionnel.

Des repères et des outils pour les professionnels

En s'appuyant sur la littérature aujourd'hui disponible et notamment l'expertise collective présentée par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) en 2016 (lire notre [article](#)), l'Anesm a lancé en 2018 un appel à contributions portant sur différentes thématiques du parcours de vie de la personne présentant un TDI auprès de professionnels de terrain et de familles.

L'objectif des recommandations, aujourd'hui en préparation, est de fournir aux professionnels des repères et des outils pour :

- accompagner les personnes présentant un TDI sur le développement et la promotion de leur autodétermination et de leur participation ;
- adapter l'accompagnement à la singularité des personnes présentant un TDI, leurs besoins, choix et attentes ;
- adapter les apprentissages et individualiser les soutiens des personnes en fonction des objectifs visés et des différents milieux dans lesquelles elles évoluent.

Deux volets

Ces recommandations seront composées de deux volets distincts. Le premier sera consacré à l'autodétermination et les outils à mettre en place pour aider la personne à identifier et réaliser ses choix de vie. La seconde portera sur l'accompagnement dans tous les domaines : activités et loisirs, scolarité, formation et insertion professionnelle. Dans le cadre de ces recommandations, pour chacun des volets, il est prévu :

- un groupe de travail, composé d'experts (professionnels, chercheurs, personnes concernées) ;
- un groupe de lecture composé d'experts et de parties prenantes ;
- la participation de personnes présentant un TDI, dont les modalités seront adaptées aux profils et aux souhaits de chacune d'entre elles ;
- une analyse critique de la littérature, avec l'aide d'un ou deux chargés de projet.

Selon le calendrier prévisionnel, le premier volet devrait être publié en mars 2022.

Emmanuelle Deleplace

[L'Apei de Lens et des environs concrétise son projet d'habitat inclusif à Loos-en-Gohelle](#)

Publié le 16/02/21 - 12h18

Un dispositif d'habitat inclusif va voir le jour à Loos-en-Gohelle dans le Pas-de-Calais, porté par l'Apei de Lens et des environs. L'association bénéficiera d'un financement de l'ARS Hauts-de-France après avoir remporté un appel à projets.

À Loos-en-Gohelle (Pas-de-Calais), dans les anciens locaux d'une extension du foyer de vie – désormais entièrement implanté à Grenay –, l'Apei de Lens et des environs va aménager un dispositif d'habitat inclusif de neuf logements. Sept vont se trouver à l'emplacement des anciennes chambres de l'établissement et deux dans une maison, en face du bâtiment, précise à *Hospimedia* Thomas Delreux, le directeur général.



[Sept des neuf logements vont être construits dans les anciens locaux du foyer de vie \(Apei de Lens et des environs\)](#)

Le bâtiment va également accueillir le service d'accompagnement en milieu ouvert (Samo) de l'Apei, là où sont aujourd'hui implantés l'accueil et les bureaux. Les deux structures seront cloisonnées. Le projet est mené avec le bailleur social Sia habitat, propriétaire du bâtiment, et la commune de Loos-en-Gohelle. L'association a également remporté un appel à projets lancé par l'ARS Hauts-de-France et bénéficiera d'un financement de 46 000 euros par an pour recruter un animateur. L'association espère embaucher une ressource à temps plein et recherche pour cela des financements complémentaires.

L'animateur sera chargé d'accompagner les personnes âgées et en situation de handicap « *afin de mettre en place une inclusion sociale [...] et une offre de services personnalisée en fonction des besoins de chacun* », indique l'association dans son journal. Cet accompagnement portera à la fois sur la sécurisation de la vie à domicile, le soutien à l'autonomie de la personne, l'organisation avec les habitants de temps conviviaux et d'activités collectives et l'aide à la participation citoyenne dans le quartier. L'Apei souhaiterait d'ailleurs « *transformer le garage en salle polyvalente ouverte sur le quartier* » et aménager un jardin, également ouvert sur l'extérieur, poursuit Thomas Delreux. Les travaux devraient être terminés fin 2021, estime le directeur général.

Le chantier est assez conséquent car les logements, qui seront traversants, doivent tous être équipés d'une cuisine et d'une salle de bain. Pour financer ce projet, l'association a fait appel en partie à ses fonds propres. Cette nouvelle offre s'inscrit dans une démarche plus globale de l'association, indique Thomas Delreux, qui vise à respecter le droit fondamental de chaque personne en situation de handicap de vivre chez elle et de bénéficier d'un accompagnement adapté. Dans cette même logique, l'Apei de Lens et des environs s'est lancée dans un chantier d'envergure, pour relocaliser le foyer d'hébergement de Lens en cœur de ville et le transformer en dispositif habitat.

AGENDA

Les cafés-rencontres ados et proches ne pourront avoir lieu en raison du Covid 19. De même les ateliers Tchika Boum Splash Kids sont reportés à une date ultérieure.

- 27 mars** L'atelier Tchika Boum Splash Ados se déroulera en visio-conférence, de 10h à 11h15. Il sera animé par Armelle Vautrot et Pascal Viossat. Inscriptions auprès de Pascal Viossat : viossat.pascal@gmail.com.
- 27 mars** Informations d'Educ'Ardèche : rencontre autisme de 10h-12h et café atypique : 14h30-16h30. Inscriptions obligatoires auprès de : educardeche@yahoo.fr.
- 26-27 mai et 23-24 juin** Apprentissages scolaires des enfants avec autisme en école primaire. 2 sessions de 2 jours pour découvrir et savoir utiliser la méthode Montessori et des adaptations. Formatrice : M^{me} Nelly COROIR, psychologue du développement. Délai d'inscription au 30 avril. Renseignements et inscriptions : centredeformationpada@gmail.com.
- 8-9 juillet** Formation sur la compréhension de l'autisme ouverte à tout public (familles, professionnels, bénévoles, etc.) Formatrice : M^{me} Gwendoline GIRODIN, psychologue du développement socio-cognitif. Délai d'inscription au 15 juin. Renseignements et inscriptions : centredeformationpada@gmail.com
- 15-16 juillet** Analyse fonctionnelle du comportement pour les professionnels qui auront participé à la formation sur la compréhension de l'autisme et souhaitent des outils supplémentaires pour mieux gérer les comportements-défis ou comportements-problèmes. Délai d'inscription au 15 juin. Renseignements et inscriptions : centredeformationpada@gmail.com
- 2-3 oct. et 11-12 déc.** 2 sessions de deux jours : comment concevoir et animer un atelier d'habiletés psycho-socio-musicales. Formateurs : Armelle Vautrot, thérapeute, formatrice et animatrice d'ateliers slams, théâtre, écriture et Pascal Viossat, musicothérapeute clinicien certifié par la fédération française de musicothérapie et musicien.

CONTACT

Vous avez trouvé *Pada Blabla* sur notre site ou par connaissance interposée, et vous souhaiteriez le recevoir par e-mail dès sa parution ? Envoyez un mail à secretaire.planeteautisme@gmail.com. Inversement, vous pourrez choisir de vous désinscrire en suivant la même procédure.

Une info à publier ? Écrivez-nous ! guillaume.desauza@yahoo.fr.

Retrouvez-nous également sur planeteautisme-dromeardèche.fr et sur notre page Facebook !